

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BANDOL

L'an deux mil dix-sept et le neuf février à dix-sept heures, l'assemblée délibérante (29 conseillers municipaux en exercice) dûment convoquée le trois février, s'est réunie en mairie annexe, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Joseph, Maire.

**Présents (23)** : M. Joseph, Mme Hecq, M. Chorel, Mme Sarkissian, M. Rocheteau, Mme Nadjarian, M. Bertoncini, M. Freani, Mme Gaudin, Mme Bourgeois, M. Valero, M. Maes, M. Roux, Mme Maes, Mme Bertoniri, Mme Bouron, M. Mouaddel, Mme Revest, M. Ceccaldi, M. Garcia, Mme Goncalves, Mme Cercio, M. Vivier.

**Représentés (04)** : Mme Aymes par Mme Bertoniri, M. Caparros par M. Vivier, M. Champion par M. Garcia, Mme Lentillon par Mme Cercio.

**Absents (02)** : M. Palix, Mme Osten.

**N° et objet : 23 - Approbation des Cartes de Bruit Stratégiques de première échéance (CBS1)**

**Rapporteur : Gérard VALERO**

Le rapporteur expose que la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement et sa transposition en droit français (code de l'Environnement, articles R. 572-1 à R.572-11) rendent obligatoire la réalisation d'une Cartographie du Bruit Stratégique (CBS).

La carte bruit stratégique a pour objectif de fournir des données sur l'exposition aux bruits de la population liés, aux infrastructures routières, autoroutières, ferroviaires et aériennes et ceux liés aux activités industrielles et d'en informer le public.

De plus, la transposition de la directive prévoit que les cartes de bruit soient établies:

- par le représentant de l'État, pour les grandes infrastructures de transport routier et ferroviaire.
- par les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents en matière de lutte contre les nuisances sonores, pour les grandes agglomérations.

La commune de Bandol, territoire de l'unité urbaine de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, doit de ce fait, acter ses Cartes de Bruit Stratégiques de première échéance.

La Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume a été sollicitée pour assurer la maîtrise d'ouvrage des CBS et du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de 2<sup>ème</sup> échéance des communes de son périmètre. Il est précisé que, la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume qui exerce cette compétence mandatera le bureau d'études et assurera le suivi pour le compte des communes adhérentes concernées.

La municipalité produira le PPBE de 1<sup>ère</sup> échéance lors de la prochaine révision du PLU et le soumettra par délibération à l'approbation du conseil municipal.

Les CBS et PPBE de 2<sup>ème</sup> échéance feront l'objet d'une délibération dès réception des études qui seront réalisées par la CASSB.

Considérant l'aboutissement de la démarche d'acter les cartographies du bruit Stratégiques sur le territoire de la commune de Bandol.

Par conséquent, il est proposé à l'assemblée:

- 1) d'approuver les cartes de bruit stratégiques réalisées le 14 juin 2011, par le bureau d'étude VERITAS ;
- 2) d'autoriser la commune, conformément à la Directive européenne, à mettre en ligne sur le site internet de la ville, les CBS ainsi que les informations qu'ils contiennent (délibération du conseil municipal, étude du bureau Veritas) ;
- 3) d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

**Pour (27)** : M. Joseph, Mme Hecq, M. Chorel, Mme Sarkissian, M. Rocheteau  
Mme Nadjarian, M. Bertoncini, Mme Aymes, M. Freani, Mme Gaudin, Mme Bourgeois  
M. Valero, M. Maes, M. Roux, Mme Maes, Mme Bertoniri, M. Caparros  
Mme Bouron, M. Mouaddel, Mme Revest, M. Ceccaldi, M. Garcia, M. Champion  
Mme Goncalves, Mme Cercio, M. Vivier, Mme Lentillon.

**Contre (0)** : néant

**Abstention (0)** : néant

**adopté à l'unanimité**

Jean-Paul JOSEPH,  
Maire de Bandol

